

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'AMBRUMESNIL DU VENDREDI 24 JANVIER 2020 A 18H

L'an deux mil vingt, le 24 janvier, à 18 heures, le **Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie d'Ambrumesnil sous la Présidence de Monsieur Norbert Letellier, Maire d'Ambrumesnil.

Date de Convocation

16 janvier 2020

Etaient présents : MM. et Mmes Norbert Letellier, Eric Lebourg, Mickaël Quibel, Alain Bodot, Béatrice Creignou, Monique Forestier, Julien Hébert, Ginette Legouez-Delannoy, Pascale Moka, Alain Reine, Isabelle Ridet, Dominique Sancier

En exercice: 14

Nbre de Conseillers

Absentes / Excusés : Mmes Sophie Dupuis, Angélique Letellier

Présents : 12

Pouvoir de Mme Angélique Letellier à Mme Monique Forestier

Votants : 13

Secrétaire de Séance : Monsieur Dominique Sancier

Ordre du jour :

1. Adoption du compte-rendu du vendredi 29 novembre 2019
2. Choix du scénario pour le zonage d'assainissement d'Ambrumesnil
3. Délibération sur l'enquête publique du Syndicat des Bassins Versants Saône, Vienne et Scie - Projet d'aménagement d'ouvrages semi-naturels sur le territoire « Entre Saône et Scie »
4. Délibération sur l'enquête publique de la société LONGUEIL ENERGIES pour un projet d'installation et d'exploitation d'un parc éolien sur les communes de Longueil et Saint Denis d'Aclon
5. Facturation de la salle du Parvis au Foyer Rural pour le cours de fitness et de zumba
6. Facturation de la salle du Parvis à Mme Emilie Schnellbach pour le cours de yoga
7. Délibération concernant les récompenses « concours des maisons fleuries »
8. Questions diverses

1. Adoption du compte-rendu du vendredi 29 novembre 2019

Monsieur le Maire revient sur certains points du compte-rendu :

- Le carrefour de Ribeuf dernièrement modifié : Il explique qu'il a discuté avec Monsieur Christophe Maret, notre référent Direction des Routes et que celui-ci est entièrement d'accord concernant la pose de panneaux « 50 km/h dans 150 m » en amont des panneaux d'agglomération, pour prévenir les automobilistes de la nouvelle limitation de vitesse.

- Le terrain communal : Celui-ci a été proposé aux propriétaires riverains au prix de 20 euros le m². Ils ne donnent pas suite à la proposition de la commune du fait d'imprévus sur leurs travaux respectifs.

Pour information, le devis demandé à CALDEA pour le bornage du terrain se monte à 1 170,00 euros TTC.

Une nouvelle proposition sera étudiée et proposée ultérieurement.

- Le contrat avec l'entreprise CEGELEC a été finalisé. Il est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2020.
- Les « nids de poule » constatés par plusieurs conseillers ont été comblés avec du bitume à froid.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques à formuler sur le compte-rendu.

Aucune n'est formulée.

Il demande de passer au vote.

Le compte rendu est adopté à **l'unanimité**.

2. Choix du scénario pour le zonage d'assainissement d'Ambrumesnil

Monsieur le Maire expose que l'établissement du zonage d'assainissement se fonde sur une étude préalable délimitant les zones d'assainissement et justifiant le zonage envisagé.

Cette étude a été réalisée par l'entreprise VERDI, titulaire d'un marché public signé le 22 Mai 2018.

Il convient d'adopter le projet de zonage d'assainissement de la commune tel qu'il est annexé à la présente délibération, en l'occurrence la solution 2A : construction d'une nouvelle unité de traitement, extension de l'assainissement collectif du centre-bourg et assainissement non collectif pour le reste de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide :

- **D'ARRETER** le projet de zonage d'assainissement de la commune tel qu'il est annexé à la présente délibération, la solution 2A
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3. Délibération sur l'enquête publique du Syndicat des Bassins Versants Saône, Vienne et Scie – Projet d'aménagement d'ouvrages semi-naturels sur le territoire « Entre Saône et Scie''

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le contenu du courrier de la Préfecture de la Seine-Maritime du 22 novembre 2019 et rappelle que le dossier complet du dossier de l'aménagement d'ouvrages semi-naturels sur le territoire « Entre Saône et Scie » est à la disposition du Conseil Municipal.

Il indique que Monsieur Julien Hébert, conseiller et lui-même se sont rendus le 13 janvier dernier à la mairie d'Offranville pour consulter le dossier.

Enfin, conformément à l'article R.512-20 du code de l'environnement, il précise que le conseil municipal peut faire connaître son avis sur ce projet, au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à la majorité des voix**, par :

12 voix Pour
1 Abstention

DECIDE de rendre un avis favorable au projet d'aménagement d'ouvrages semi-naturels sur le territoire « Entre Saône et Scie »

4. Délibération sur l'enquête publique de la société LONGUEIL ENERGIES pour un projet d'installation et d'exploitation d'un parc éolien sur les communes de Longueil et de Saint Denis d'Aclon

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le contenu du courrier de la Préfecture de la Seine-Maritime du 17 décembre 2019 et rappelle que le dossier complet en version papier et numérique comportant notamment l'étude d'impact est consultable aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public de la mairie de Longueil (siège de l'enquête et Saint Denis d'Aclon ainsi qu'en format numérique en mairie d'Ambrumesnil.

Le commissaire enquêteur recevra le public le :

Samedi 8 février de 9h à 12h

Mardi 25 février de 14h à 17h

Au bureau polyvalent de la mairie de Longueil (250 rue de la Mer)

Les permanences en mairie de Saint Denis d'Aclon auront lieu le :

Lundi 3 février de 14h à 17h

Mercredi 12 février de 9h à 12h

Samedi 22 février de 9h à 12h

Enfin, conformément à l'article R.512-20 du code de l'environnement, il précise que le conseil municipal peut faire connaître son avis sur ce projet, au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DECIDE de rendre un avis favorable au projet d'installation et d'exploitation d'un parc éolien constitué de quatre éoliennes et d'un poste de livraison sur les communes de Longueil et Saint Denis d'Aclon

5. Facturation de la salle du Parvis au FOYER RURAL pour le cours de fitness et de zumba

Monsieur le Maire expose que le Foyer Rural a mis en place des cours de « Renforcement musculaire » et de « zumba » depuis le 16 septembre 2019.

Une redevance de 20 euros par séance sera demandée au FOYER RURAL pour la location de la salle.

Il reviendra à Messieurs les présidents du FOYER RURAL de comptabiliser le nombre de séance par mois.

Les factures seront établies en fin d'année civile et début juillet avant les vacances scolaires.

Les factures seront envoyées chez Monsieur BERTOUT Jacquie, trésorier du FOYER RURAL

La facture du mois de septembre à décembre 2019 sera envoyée en trésorerie au mois de janvier, celle-ci se calcule comme suit :

Septembre 2019	=	2 cours	=	40 euros
Octobre 2019	=	4 cours	=	80 euros
Novembre 2019	=	3 cours	=	60 euros
Décembre 2019	=	3 cours	=	<u>60 euros</u>
				240 euros

Les Membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

VALIDENT les dispositions ci-dessus

VOTENT pour la redevance de 20 euros par séance à compter du mois de septembre 2019

VALIDENT la première facture du mois de janvier de 240 euros concernant la période septembre 2019 à décembre 2019

6. Facturation de la salle du Parvis à Madame Emilie Schnellbach pour le cours de yoga

Monsieur le Maire expose que Madame Emilie Schnellbach, professeure de yoga, donne des cours depuis le 9 septembre 2019 à la salle du Parvis au premier étage.

Il était convenu que les premiers mois de location de salle lui seraient offerts, dans l'attente de voir si le nombre d'élèves était suffisant pour lui permettre d'assurer des cours plusieurs fois dans la semaine.

A ce jour, Madame Schnellbach a mis en place quatre cours.

A compter du mois de janvier 2020, un tarif de location se montant à 100 euros par mois a été arrêté.

Les Membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

VOTENT pour le montant de 100 euros de location de salle par mois à compter du mois de janvier 2020

7. Délibération concernant les récompenses « concours des maisons fleuries »

Monsieur le Maire expose que chaque année, la municipalité organise le concours des « Maisons et jardins fleuris ».

Il est question de récompenser, sous forme de prix, c'est-à-dire des fleurs et/ou des plantes, des habitants de la commune qui entretiennent, fleurissent, agrémentent leur propriété tout au long de l'année.

La commission fleurissement se charge de passer deux fois dans l'année, une au printemps et une en été et d'établir un classement qui comprend plusieurs catégories :

- Jardins privés,
- Jardins visibles de la rue,
- Logements collectifs, façades, balcons.

Pour l'année 2019, 70 lauréats ont été récompensés dans les différentes catégories ci-dessus (voir tableau ci-joint).

Les prix ont été achetés à la pépinière BELLET ainsi que des fleurs pour décorer les tables.

Les Membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

ADOPTENT la façon de procéder de la commission fleurissement

VOTENT pour que les pépinières BELLET soient réglées de leur facture de 2019 d'un montant de 780,00 euros

AJOUTENT que les crédits nécessaires sont prévus au compte 6714 du budget primitif 2019

8. Questions diverses

- Monsieur Eric Lebourg pose la question à savoir où va se trouver l'antenne ORANGE dont la pose est prévue prochainement. Monsieur Letellier explique qu'elle sera à droite de la RD123 entre Ambrumesnil et Thil-Manneville. Pour plus d'informations, il est possible de contacter le Maire du Thil-Manneville.

L'ordre du jour étant épuisé à 19h15, Monsieur Norbert Letellier remercie l'ensemble des membres présents et lève la séance.